



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

N° ID : 033-213302615-20230221-2023_02_20_008-DE

En exercice: 14

Présents : 10

Votants : 10 + 4

Absents : -excusés : 4

Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_02_20-008

Objet : Demande de subvention de la DSIL 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe

Exclus :

Procurations : M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M PIARDET René à Mme BITARD Céline ; M BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Afin de réaliser des économies d'énergie, Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis estimatif pour le changement des fenêtres de l'école communale qui s'élève à 37 018,56 € TTC (30 848,80 € HT).

Elle informe le Conseil que la commune peut solliciter une demande au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) de 80 % du montant HT pour financer cette opération.

Le plan de financement est le suivant :

DSIL (80% du HT).....24 679,04 €

Autofinancement communal.....12 339,52 €

TOTAL.....37 018,56 €



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 033-213302615-20230221-2023_02_20_008-DE

S'LO

En exercice: 14
Présents : 10
Votants : 10 + 4
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité **DECIDE** :

- D'APPROUVER la demande de subvention au titre de la DSIL pour le changement des fenêtres de l'école et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait à Lussac, le 20/02/2023

Le Maire,

Dorothee BRETON

Le Maire,
Dorothee BRETON

